

PREAMBULE

À l'occasion des Nocturnes du Marché, la Ville de La Baule-Escoublac organise, via son service Commerce, un jeu concours « Les Nocturnes du marché de La Baule ».

MENTIONS LÉGALES

Article 1 : ENTITÉ ORGANISATRICE

La ville de La Baule-Escoublac, située au 7 avenue Olivier Guichard 44500, en France, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Les Nocturnes du marché de La Baule » le vendredi 16 juillet 2021 (ci-après le « Jeu »), dont les conditions sont indiquées dans le présent règlement.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique.

A noter que le jeu-concours n'est pas ouvert aux agents de la Ville.

Les participants devront être en mesure de se déplacer pour récupérer leur lot. Si le gagnant ne se manifeste pas sur place, le lot ne sera pas attribué, et sera immédiatement remis en jeu.

La participation au jeu concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits. Le non-respect d'une des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 : PRINCIPE DU CONCOURS ET DURÉE

Conditions de participation :

- Être présent physiquement lors de la nocturne du marché de La Baule du vendredi 16 juillet
- Récupérer un carton de jeu concours (visuel ci-joint) aux couleurs des nocturnes du marché de La Baule auprès des stewards et des commerçants participants à l'opération
- Renseigner ses coordonnées sur le carton : Nom, prénom, numéro de téléphone.
- Faire poinçonner son carton de jeu concours, sans obligation d'achat, auprès de tous les commerçants présents sous la halle alimentaire du marché de La Baule
- Déposer son carton de jeu concours correctement rempli dans l'urne située sous la halle au niveau du bureau des placiers et ce avant 21h

Le jeu concours est ouvert le vendredi 16 juillet de 19h à 21h.

Article 4 : DOTATIONS

Valeur totale des lots mis à contribution = 148.5 €

A gagner :

COMMERCANT	DOTATION	VALEUR MARCHANDE
Chez Rachid et Batoul	Bon cadeau pour des fruits	5€
Christophe Roussel	Un coffret de 8 macarons	14€
Fromagerie Dagnat	Bon d'achat	25€
Fromagerie Perrin	Un camembert	6€
L'Art des Choix	Un plateau de charcuterie	12€
La Pasta	Un paquet de gressins	4.50€
Letexier Primeurs	Un jus de fruit + une confiture	12€
Marylou Pâtisserie	Un bon d'achat	25€
TradiGrill	Un bon d'achat	30€
Ville de La Baule	Goodies logotés « La Baule »	
Wang Traiteur Asiatique	Un bon d'achat	15€

Les dotations ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées contre leurs valeurs en espèces ou contre toutes autres dotations. Aucune réclamation ne pourra être acceptée du fait d'une demande tardive.

Article 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES GAINS

Le tirage au sort sera effectué par un agent de la Mairie de La Baule-Escoublac le vendredi 16 juillet 2021 aux alentours de 21h.

Parmi tous les candidats ayant rempli correctement les modalités, un tirage au sort sera effectué de manière aléatoire. Attention une seule participation par personne est autorisée. Toute tentative de fraude de la part d'un participant entraînera la nullité de toutes participations de ce dernier.

Article 6 : MODIFICATION DES DATES DU JEU

La ville de La Baule-Escoublac ne saurait encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, à le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

Article 7 : VERIFICATION DE L'IDENTITE DES PARTICIPANTS

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute indication d'identité falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte ou inexacte entraîne l'élimination de la participation. Tout Participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Article 8 : RESPONSABILITE

La Ville de La Baule-Escoublac met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles ou d'une absence de disponibilité des informations.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Ville de La Baule-Escoublac, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur.

Article 9 : CONSULTATION ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable sur le site de la Ville de La Baule : www.labaule.fr

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

La ville de La Baule-Escoublac tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Article 10 : DONNEES PERSONNELLES

La ville de La Baule-Escoublac respecte la protection de vos données personnelles. Vos données sont collectées dans le cadre de votre participation au jeu concours « Les Nocturnes du marché de La Baule ». La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Vos données collectées seront communiquées au service commerce de la mairie de La Baule. Elles seront conservées 1 mois après la fin du jeu concours.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo.labaule@cap-atlantique.fr